



QualiPrince : 100 producteurs engagés d'ici la fin de l'année



En 2001, QualiPrince marque un virage important pour les démarches Environnement-Qualité. La plupart des organisations de producteurs s'est engagée dans la démarche et une centaine de producteurs devraient y être d'ici la fin de l'année. Le point.

Le début de l'engagement des Organisations de producteurs et des exploitations dans QualiPrince marque l'année 2001 pour les démarches Environnement-Qualité. « Parmi les principales motivations qui ont conduit à sa création, on peut citer la motivation de l'ensemble des producteurs, en particulier ceux qui voulaient aller plus loin que la démarche Environnement-Qualité, explique Jean-François Proust, responsable de ces démarches au Cerafel, lors de son assemblée générale le 29 mai dernier. La démarche QualiPrince s'est d'ailleurs nourrie de la démarche obligatoire : tous les documents édités et toutes les actions effectuées en Environnement Qualité sont intégralement repris dans QualiPrince ». Inversement, la démarche Environnement-Qualité va bénéficier des apports de QualiPrince. Elle ne va donc pas disparaître. Au contraire, elle va continuer de progresser (comme la charte QualiPrince d'ailleurs).

Un enrichissement réciproque des démarches

QualiPrince sera donc une base importante des politiques qualités du Cerafel pour les prochaines années. Par exemple, les mini-audits des exploitations s'inspirent des diagnostics QualiPrince. D'autres points paraissent indispensables d'intégrer progressivement dans la démarche Environnement-Qualité : l'hygiène, le local phytosanitaire, la formation approfondie des producteurs et des salariés, la connaissance de la réglementation, l'appui technique plus formalisé, la démarche de communication vers l'extérieur

Un chantier bien avancé

La mise en place de QualiPrince est bien avancée et doit être achevée avant l'hiver prochain. Amorçées depuis quelques mois,

les actions suivantes seront amplifiées en 2002 : formation d'auditeurs dans les OP, réalisation de diagnostics initiaux dans les exploitations et les stations de conditionnement, signature d'engagements réciproques et mise en place de moyens humains nécessaires dans les OP. Des documents pédagogiques pour sensibiliser et former les producteurs, les responsables et les salariés ainsi que la mise en place concrète de la démarche sont aussi des priorités pour l'année prochaine.

L'Union des Coopératives Terres de St Malo a été la première à être certifiée Agri-Confiance® volet Qualité-Environnement et une centaine de producteurs bretons seront engagés dans la démarche QualiPrince d'ici la fin de l'année. Un mouvement qui on le souhaite, ira s'amplifiant.

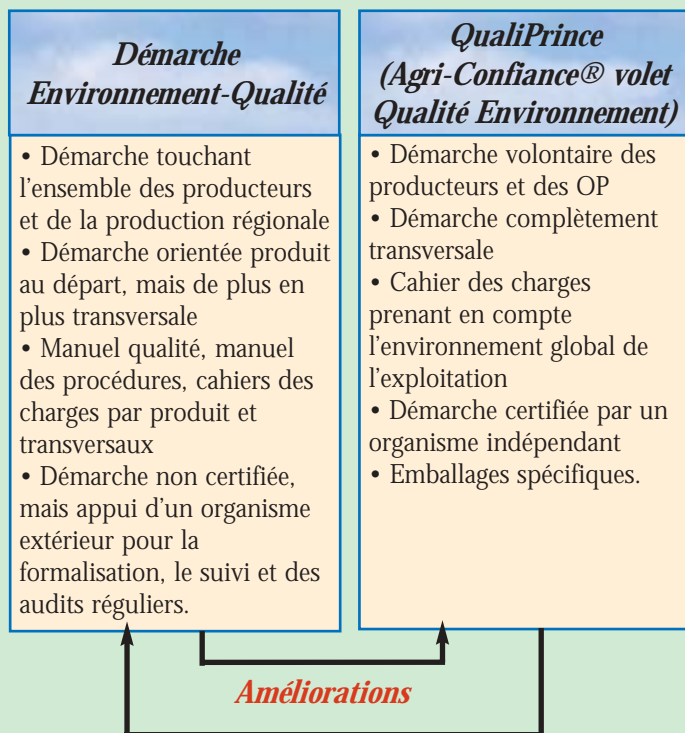
Une démarche crédible auprès des clients

QualiPrince a en effet de nombreux intérêts. Adaptation d'Agri-Confiance® volet Qualité Environnement, donc certifiée par un organisme indépendant, la démarche est crédible auprès des producteurs et des clients.

QualiPrince est également une marque commerciale que peuvent apposer les OP sur les produits issus des exploitations engagées dans la démarche. Un emballage spécifique a en effet été créé. « C'est un atout, un moyen efficace et crédible pour communiquer sur le sérieux de notre filière (au travers des audits, des cahiers des charges etc.) et la qualité de nos produits. Il s'agit d'un investissement en terme d'image dont notre avenir dépend », souligne Jean-François Proust. QualiPrince est incontestablement un moyen pour une meilleure reconnaissance du sérieux des producteurs et de leurs partenaires.



La rémunération de l'effort des producteurs engagés dans la démarche est une question qui n'est pas complètement résolue. « Le soutien apporté sera décidé au niveau de chaque section Produit. Une partie des investissements peut être financée par les CTE, explique Joseph Rousseau, président du Cerafel. De toute façon, nous restons très prudents sur la valorisation de QualiPrince en terme de prix. C'est le même problème que pour les autres certifications : c'est le marché qui décide. Bien sûr, nous attendons un retour de notre effort citoyen. Mais il faut voir l'intérêt de QualiPrince pour les producteurs au-delà de cette question de rémunération. C'est de notre présence sur les marchés qu'il s'agit, donc de la pérennité de notre filière ».



Le métier de producteur évolue au fil des ans !



Produire



Ecrire

Et désormais...



Communiquer

Communication

De nombreuses actions menées en 2001 et en projet pour 2002

En 2001, de nombreuses actions de communication, complémentaires des actions marketing, ont été menées auprès des médias et de nos partenaires. L'objectif est et sera de mettre en avant les démarches Environnement-Qualité et le métier de producteur grâce à une réponse élaborée collectivement, responsable, concrète, et sachant parfois briser les idées reçues (cf. dernier n° Environnement-Qualité) :

- Réponse à la crise d'août concernant l'étude annuelle sur les résidus de produits phytosanitaires. Le Cerafel a édité un numéro spécial « qualité et santé ».
- 22 novembre 2001 : assises Environnement Qualité.
- Mise en place d'un programme de communication qui sera réalisé sur plusieurs années : mallette pédagogique pour les producteurs (DVD, formation, documents pour les producteurs et le grand public pour les portes ouvertes, salons etc.) mais aussi harmonisation du discours (déculpabilisation et responsabilisation etc.), information des journalistes et du grand public. Le site Internet du Cerafel sera aussi complété en prenant en compte ces aspects (questions/réponses grand public, présentation du métier de producteur etc.).

Communication

Des arguments à développer et expliquer

• La protection de l'environnement, c'est plus qu'une prise de conscience : c'est aussi la mise à disposition des agriculteurs de moyens, de connaissances (par ex. sur les auxiliaires, la vie du sol) et d'outils plus performants permettant de l'appliquer. On ne peut pas juger avec les connaissances, les techniques et la sensibilisation d'aujourd'hui les pratiques d'hier. Il n'y a pas à reprocher à un automobiliste d'avoir roulé, dans les années 70, avec une voiture qui polluait au plomb car il n'y avait pas de pot catalytique à l'époque. Plus l'agriculture sera technique, plus elle pourra protéger l'environnement et assurer la sécurité alimentaire.

• La protection phytosanitaire, ce n'est pas seulement l'emploi des produits de traitement : c'est aussi l'assolement, le choix de la variété, la maîtrise de la fertilisation, la surveillance et l'observation des parcelles, les techniques alternatives, la connaissance des seuils de risques etc. Autant d'éléments évidents à développer et expliquer dans les communications vers le grand public et les médias !



Actions menées en 2001

Actions prioritaires pour 2 002

- *Élaboration et diffusion de documents pédagogiques synthétiques*
- *Travail de terrain : stations de conditionnement, enregistrement, hygiène lors de la récolte, locaux phytosanitaires dans les exploitations, etc.*
- *Programme communication (voir encadré P2).*

Un enjeu important pour les années à venir : la perte à court terme d'environ la moitié des homologations de produits phytosanitaires, notamment des « usages mineurs non pourvus ».

✓ Les actions terrains

En plus du travail quotidien d'agrèage, de contrôle, de prélèvements pour analyses, d'animation qualité et surtout de rigueur en matière d'identification des colis, de nombreuses actions terrain ont été menées en 2001 :

- Vidéo "qualité aux détails" en serre de tomates pour sensibiliser les producteurs et les salariés sur la propreté, le rangement, l'hygiène etc.
- Livret défauts visuels chou-fleur en cours d'élaboration
- Livret défauts visuels tomate et affiche correspondante en cours de réactualisation
- Mini-audits chez les producteurs (moyen de mieux percevoir et donc résoudre leurs contraintes en matière d'enregistrement et de qualité)
- Feuilles d'enregistrement exigées à la première livraison pour fiabiliser la démarche et améliorer la revue périodique et les cahiers des charges
- Poursuite de la politique d'analyses de sol
- Poursuite et amplification du travail dans les stations de conditionnement : procédures, hygiène, rangement etc.

Projets 2002 :

- Hygiène lors de la récolte : interdiction de fumer, de manger ou de boire dans la zone de récolte et de conditionnement
- Amélioration des locaux phytosanitaires dans les exploitations.



✓ Réglementations, documentation :

Le Cerafel travaille actuellement à la mise en place d'une base documentaire sur intranet, consultable par tous les producteurs via Internet. Y seront disponibles : documents réglementaires, et tous documents de base des démarches qualité. Les OP disposeront ainsi également d'une mise à jour en temps réelle.

✓ Traçabilité

- Meilleure exploitation des données issues des enregistrements
- L'agenda Environnement Qualité de 2002 inclut quelques résumés des cahiers des charges. Toute la partie technique et réglementaire sera mieux complétée à l'avenir. Des discussions sont en cours pour valider l'agenda dans le cadre de la Directives Nitrates. Les enregistrements sur l'agenda seront de cette façon juridiquement acceptables.
- L'enregistrement informatique progresse mais reste minoritaire.

✓ Revues périodiques

Les revues périodiques consistent à faire remonter les informations issues du fonctionnement quotidien du système qualité pour améliorer le système. Elles permettent de faire « redescendre » des informations pertinentes aux producteurs et aux responsables de stations et d'OP.

Des progrès sont à noter en ce qui concerne les bilans techniques effectués par les techniciens produits et le bilan des analyses de sol. Le bilan des analyses de résidus s'est aussi amélioré. Un bilan très résumé en permet une meilleure exploitation auprès des distributeurs et du public. Un bilan détaillé des enregistrements producteurs incluant un mini-audit en exploitation pour un petit nombre

a été également réalisé.

Toutes les démarches Environnement-Qualité sont auditées, sur de multiple points, par un organisme extérieur.

✓ Conventions avec les organismes extérieurs

- Cahier des charges Matières Organiques : convention provisoire avec la communauté d'agglomération du pays de St Malo
- Distributeurs d'agrofouritures : davantage d'informations réciproques sur les homologations de produits phyto
- Fournisseurs de plants : traçabilité complète des lots de plants, respect de la législation phytosanitaire et contrôles.



Pierrick Gauvin, producteur à St Méloir des Ondes (35) “QualiPrince : l’aboutissement !”



Pierrick Gauvin, producteur de légumes en Ille et Vilaine, près de St Malo, est certifié QualiPrince depuis le mois de mai. Pour lui, c’est l’aboutissement des démarches visant à améliorer le respect de l’environnement et la qualité des produits. QualiPrince est aussi une reconnaissance de son savoir-faire et un bon outil de communication.

Pierrick Gauvin cultive depuis 25 ans des choux-fleurs, des poireaux, des céleris rave et des pommes de terre à St Méloir des Ondes, au sein de l’organisation de producteurs Sipéfel. Il emploie 3 salariés toute l’année. Il a décidé de s’engager dans la démarche QualiPrince il y a deux ans, et est certifié Agri-Confiance® volet Qualité Environnement depuis mai 2002. “L’enregistrement, le respect des cahiers des charges Produits, Matières organiques et toutes les composantes des démarches Environnement-Qualité étaient pleinement intégrées, j’ai voulu aller plus loin. QualiPrince, c’est l’aboutissement des démarches déjà entreprises et cela permet d’avoir un regard encore plus soigné de l’environnement de l’exploitation. Cette démarche transversale était nécessaire”, explique-t-il.

L’environnement global de l’exploitation

Quelques mesures s’ajoutent en effet aux démarches Environnement-Qualité, qui concernent par exemple la gestion des déchets de l’exploitation (bidons vides, plastiques etc.), la mise aux normes du matériel de pulvérisation des traitements, mais aussi les relations avec le voisinage (interdiction d’épandre durant le week-end, voisins prévenus etc.)...

“Un diagnostic a été réalisé il y a un an et demi pour faire un état des lieux de l’exploitation et de mes pratiques. J’ai ensuite reçu un bilan avec un plan de progrès définissant les moyens à mettre en œuvre pour pouvoir respecter la charte QualiPrince. Le choix me revenait de m’engager dans la charte. Ce que j’ai fait”, explique Pierrick. L’agriculteur va ainsi mettre aux normes sa cuve à fuel et le local de stockage des produits phytosanitaires, et va construire une zone de remplissage pour les appareils de traitement. « Tout cela va être fait dans les 15 mois qui viennent et

sera financé en partie par un CTE indiquant clairement la démarche QualiPrince, poursuit-il. J’aurai aussi d’autres mesures à appliquer mais qui sont finalement des détails : rangement des papiers selon certaines procédures etc. C’est une mise en forme de ce que l’on fait déjà ».

En mars dernier, le producteur a été audité par l’organisme de certification.

Notre sérieux reconnu

Pierrick croit beaucoup en l’efficacité de QualiPrince : « ce qui me plaît, c’est qu’il s’agit d’une démarche où toute la filière est impliquée : producteurs (au travers de la certification Agri-Confiance® volet Qualité Environnement), stations de conditionnement (au travers de la certification Iso 9 002) et sociétés d’expédition. Les efforts que nous faisons ne sont pas vains et cela responsabilise tout le monde. C’est une démarche de progrès continue car la charte évoluera pour tenir compte des nouvelles exigences ».

Pour Pierrick, QualiPrince est également un bon outil de communication : « je peux prouver à qui le demande tout ce que je fais et démontrer que je fais bien mon métier. J’accepte d’ailleurs tout le travail de paperasseries en plus car avec ces papiers, je peux tout prouver. Il en va de notre image et de celui de la filière. »

Le producteur espère enfin que QualiPrince, avec son emballage spécifique, sera bien valorisé et reconnu au niveau des clients et des consommateurs car « nous apportons une réponse véritable à leurs attentes ».